

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

Convention ANCV 2021

**Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°4**

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est un établissement public régi par le Code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, et du ministre chargé du tourisme.

La mission de l'ANCV est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Dans ce cadre, l'agence a mis en place, depuis 2007, le programme Seniors en Vacances. Ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Pour ce faire, l'ANCV s'adresse à des structures telles que des caisses de retraite complémentaire, des organismes caritatifs, des collectivités ou des CCAS, qui deviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des « porteurs de projets ».

Le CCAS d'Essey-lès-Nancy, dans le cadre de sa politique « Seniors », souhaite conventionner avec l'ANCV afin d'organiser un voyage pour les personnes âgées de la Ville.

Le coût d'un séjour (senior en vacances) est fixé forfaitairement à :

- 410 euros TTC par personne pour un séjour d'une durée de 8 jours/7 nuits,
- 343 euros TTC par personne pour un séjour d'une durée de 5 jours/4 nuits.

Les personnes éligibles au programme Seniors en Vacances sont celles qui répondent aux critères définis ci-dessous :

Être âgées de 60 ans ou plus à la date du départ, le seuil étant ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap

ET

Être : - soit retraitées,
- soit sans activité professionnelle,

ET

Résider en France

OU BIEN

Être aidant de personnes en perte d'autonomie

De plus, l'ANCV attribue une aide financière de :

- 160 euros pour un séjour d'une durée de 8 jours/7 nuits,
- 135 euros pour un séjour d'une durée de 5 jours/4 nuits.

Le montant total de l'aide financière est fixé à 8 000 euros.

Sont éligibles à l'aide financière de l'ANCV :

- d'une part, les retraités dont le revenu imposable, mentionné sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	Ajouter 5032 € par demi-part supplémentaire
Personne seule	14 997 €	20 029 €	25 061 €	30 093€	35 125 €	
Couple marié ou pacsé	-	-	28 553€	33 285 €	38 317 €	

Direction générale des finances publiques, déclaration des revenus 2019, Brochure pratique 2020

- d'autre part, les retraités qui, au cours de l'année civile, n'ont pas bénéficié de tout autre dispositif d'aide aux vacances financé par l'ANCV.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le Président à signer la convention ANCV « Programme Seniors en Vacances 2021 ».

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 2 juillet 2021.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU MARDI 29 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	16

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE,
Catherine CHOPIN-RENAULD, Janine MARCHAL, Marie-France
METZELARD et Claudine ROBERT.

MM. Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

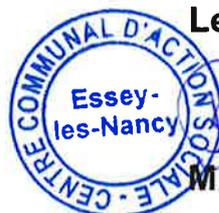
POUVOIRS :

Mme Evelyne DEVOUGE à Mme Elise DROUVILLE
M. Gabriel HOFFER à Mme Marie LOZINGUEZ
Mme Geneviève BENJAMIN à Mme Nadine CADET
Mme Annette FRANCISCO à M. Claude CHASSARD
Mme Françoise VIRIOT à M. Michel BREUILLE

EXCUSÉS :

M. Jacques THOUVENIN.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE